



Québec, le 27 janvier 2015

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean  
Monsieur Marc Morin  
Directeur général  
1425, rue Ouiatchouan  
Mashteuiatsh (Québec), G0W 2N0

**Objet : Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième  
Chute de la rivière Mistassini  
Questions complémentaires du 27 janvier 2015(n<sup>os</sup> 1 à 8)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 29 janvier 2015 compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

## Annexe de questions au promoteur du 27 janvier 2015

1. Le promoteur précise que la localisation exacte et la conception détaillée de la passerelle sur le bras Est seraient précisées ultérieurement. Ces passerelles donneraient accès aux îles pour les piétons (PR3.3, p. 14). Pouvez-vous nous donner la localisation et la conception des passerelles?
2. En page 60 de l'Étude d'impact sur l'environnement du projet d'Aménagement hydroélectrique communautaire de la Onzième Chute de la rivière Mistassini, vous présentez une estimation de son coût. La commission vous demande de présenter de façon plus détaillée le montage financier du projet de manière à inclure la participation et les bénéfices de chaque partenaire, les montants empruntés, le remboursement du capital et les intérêts payés ainsi que les revenus, les dépenses et les profits prévus annuellement pour toute la durée du contrat d'approvisionnement initial de 20 ans.
3. Le promoteur mentionne que le sentier de portage de la rive gauche ne serait pas utilisable en phase d'exploitation, par contre le réseau des sentiers prévu par l'aménagement du projet de parc écotouristique pourrait remplacer ce sentier de portage. Veuillez préciser sur une carte la localisation du sentier de portage proposé.
4. Veuillez préciser si une simulation visuelle ou un plan projeté des installations sur l'île a été réalisé.
5. En page 61 du document sur les Réponses aux questions du MDDELCC vous déclarez que « Le promoteur s'engage à effectuer un suivi environnemental afin de documenter les conditions estivales d'écoulement dans le segment Ra-6 (vitesses, profondeurs et substrats) et son utilisation par les poissons, suite à la réalisation du projet, avec un débit réservé de 3,25 m<sup>3</sup>/s ». Quels peuvent être les mesures mises en place advenant que le suivi démontre que le débit réservé ne répond pas aux attentes?
6. Les embâcles et crues exceptionnelles représentent-ils un risque pour les infrastructures prévues sur l'île incluant les passerelles d'accès ?
7. Le promoteur mentionne que l'importance de l'impact sur le patrimoine et l'archéologie serait précisée à la suite d'inventaires complémentaires qui seraient réalisés en 2012. Est-ce que ces inventaires ont été réalisés? Veuillez évaluer l'impact.
8. Le MDDELCC a souligné le 12 septembre 2013 (PR6) qu'une proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées se situe dans ou à proximité de la zone d'étude restreinte du projet. Cette proposition a été élaborée par la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées et la Conférence régionale des Élu(e)s du Saguenay-Lac-Sant-Jean. Veuillez identifier la localisation de ce territoire, évaluer les impacts du projet sur celui-ci et proposer, le cas échéant, des mesures d'atténuation.